



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,**

Arrêté n° A 2023 - **6A**

Objet : Liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles R 1424-24 à R 1424-28 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 711-1 à L 723-20, R 723-1 à R 723-91, en particulier les articles R 723-7, R 723-45, R 723-47, R 723-48, R 723-50, R 723-52 ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment son article 2 ;
- VU l'arrêté n° A 2022-48 du 20 janvier 2022 fixant la liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers ;
- VU la proposition formulée par Madame le Médecin Hors Classe Annabelle CARRON, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale aux fonctions de Sapeur-Pompier est établie comme suit :

GRADES	NOMS	PRENOMS
--------	------	---------

CABINET MEDICAL DE LA DIRECTION

Médecin Hors-Classe	CARRON	Annabelle
---------------------	--------	-----------

CABINET MEDICAL DE LONS-LE-SAUNIER

Médecin-Commandant	BARDET	Rémi
Médecin-Capitaine	FOURNIER	Maxime
Médecin-Commandant	JOUANNIC	Pierre
Médecin-Capitaine	PERNOT- MATEL	Béatrice
Médecin-Commandant	VUILLEMEY	Marie-Colette



CABINET MEDICAL DE CHAMPAGNOLE		
Médecin-Capitaine	BINOIST	Solen
Médecin-Commandant	DOUINE	Hervé
Médecin-Capitaine	LASSER	Philippe
Médecin-Aspirant	MOUGET	Constance
Médecin-Commandant	MOUGET	Stéphane
Médecin-Aspirant	PIANET	Océane

CABINET MEDICAL DE DOLE		
Médecin-Commandant	BEYER	Xavier
Médecin-Commandant	CAMPOS	Céline
Médecin-Capitaine	DIEU MOREL	Guilhem
Médecin-Commandant	EL OUAZZANI	Mohamed
Médecin-Commandant	ROYET	Olivier

CABINET MEDICAL DE SAINT- CLAUDE ET MOREZ		
Médecin-Capitaine	BAILLY	Jérémy
Médecin-Aspirant	CAKICI	Sami
Médecin-Commandant	LAPORTE	Aline
Médecin-Aspirant	MEYER	Marie
Médecin-Commandant	TROUPEL	Thierry

Article 2 : L'arrêté n° A 2022-48 du 20 janvier 2022 susvisé est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de ses notifications et publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1^{er} Janvier 2023 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 26 janvier 2023

Le Président,


Clément PERNOT